

VILLE DE DECAZEVILLE - AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE MUNICIPAL n°156 / 2017 – TRAVAUX BRANCHEMENT GAZ 20 RUE DE MIRAMONT

Le Maire de la Commune de Decazeville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L2213-1 et suivants

VU le Code Pénal en son article 610-5° et suivants,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre toute les mesures nécessaires pour assurer la sécurité lors des travaux de branchement gaz et à la demande de GRDF – 15 avenue de Bordeaux – 12031 RODEZ,

ARRETE

ARTICLE 1° - L'entreprise ROLAND RAYNAL TP est autorisée à réaliser des travaux de pose de branchement gaz sous chaussée au 20, rue de Miramont sur la commune de Decazeville pour le compte de GRDF, du 13 mars au 18 mars 2017.

ARTICLE 2° - La circulation des véhicules sera réglementée par un alternat si nécessaire, sur le périmètre requis, par les employés de l'entreprise pour permettre les branchements et aux engins de chantier d'intervenir.

ARTICLE 3°- Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

ARTICLE 4° - La signalisation routière réglementaire ainsi que le balisage seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 5° - Les Services Techniques Municipaux,
Le Commandant de Police Nationale,
La Police Municipale,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Decazeville, le 23 février 2017

Le Maire,
François MARTY

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

